



Rapport sur l'EPRD 2022

Version n°2 du 15 décembre 2021

Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy

DEPARTEMENT FINANCES

Direction des Finances

Sommaire

1.	Présentation de l'EPRD 2022 du CHRU de Nancy	3
2.	Le compte de résultat prévisionnel principal (CRPP)	4
2.1	Les produits du CRPP	4
2.1.1	Produits versés par l'assurance maladie	4
2.1.2	Autres produits de l'activité hospitalière	7
2.1.3	Autres produits	8
2.2	Les dépenses du CRPP	9
2.2.1	Charges de personnel	9
2.2.2	Charges à caractère médical	12
2.2.3	Charges à caractère hôtelier et général	12
2.2.4	Charges d'amortissement, de provisions, financières et exceptionnelles	13
2.3	Le résultat du CRPP	13
3.	Le compte de résultat prévisionnel annexe de l'unité de soins de longue durée (USLD)	14
4.	Le compte de résultat prévisionnel annexe des écoles et instituts de formation du CHRU de Nancy (EICN)	15
5.	Le compte de résultat prévisionnel annexe de la dotation non affectée (DNA)	16
6.	Le compte de résultat prévisionnel annexe du groupement hospitalier de territoire (GHT)	17
7.	Le compte de résultat prévisionnel consolidé & la marge brute	17
7.1.	Le résultat consolidé	17
7.2.	La marge brute (entité juridique)	18
8.	Le tableau de détermination de la capacité d'autofinancement prévisionnelle (CAF)	19
8.1.	Le principe de la capacité d'autofinancement (CAF)	19
8.2.	Le calcul de la CAF	20
9.	Le tableau de financement prévisionnel (TFP)	21
9.1	Le principe du tableau de financement prévisionnel (TFP)	21
9.2	Les ressources du tableau de financement prévisionnel	21
9.3	Les emplois du tableau de financement prévisionnel	22
9.4	Le résultat du tableau de financement prévisionnel	23
10.	Le Plan Global de Financement Prévisionnel	24

1. Présentation de l'EPRD 2022 du CHRU de Nancy

Pour rappel, la pandémie de la COVID-19 et les effets induits par les accords dits « Ségur de la Santé » ont des effets encore à mesurer sur la trajectoire financière du CHRU.

Dans ce contexte, l'établissement établit ses projections budgétaires pour l'année 2022 sur la base des principes et hypothèses convenues en 2021 à l'occasion de la renégociation de la trajectoire financière associée au SDI, en respectant le déploiement des actions prévues par l'établissement pour atteindre une situation économique structurellement équilibrée en vue de la mise en œuvre du schéma directeur immobilier. Les éléments conjoncturels ou liés aux accords Ségur font par principe l'objet d'une compensation selon les dispositions convenues lors de la définition de la trajectoire financière.

Le dossier d'investissement, construit conjointement, par le CHRU et l'ARS Grand-Est, a été transmis pour validation au niveau ministériel en mars 2021 et a reçu un avis favorable du secrétariat général pour l'investissement en juin 2021.

La construction de l'EPRD 2022 s'inscrit par ailleurs dans un contexte d'incertitude tant en termes de reprise d'activité (début de 5^{ème} vague) que de financement (manque de visibilité sur l'atterrissage 2021 compte-tenu de l'absence de compensation de la totalité des surcoûts Covid et Ségur).

L'EPRD 2022 ainsi soumis à la validation de l'Agence Régionale de Santé a été construit dans l'objectif de respecter les cibles fixées dans cette trajectoire financière, et dans le respect des grands principes directeurs qui ont permis son élaboration.

Comme en 2021, l'EPRD 2022 affiche des économies prévues sur les dépenses inscrites au plan de refondation (Tome 2). Ce montant intègre :

- Le gel des suppressions de poste soignant liées au capacitaire, et à l'adaptation des schémas d'organisation des soins,
- Un plan d'actions achat,
- Une démarche de recherche d'efficacité des fonctions supports.

Les hypothèses majeures de construction sont les suivantes :

- Garantie de financement
- Compensation complète des surcoûts Ségur
- Compensation d'une partie des surcoûts Covid/pass sanitaire (surcoûts connus et estimés au moment de la construction). La perte de recettes liée aux chambres particulières est considérée comme non compensée (4,4M€).

Sont détaillés ci-après la méthodologie de construction du budget principal et des budgets annexes prévisionnels pour 2022, ainsi que les résultats qui en sont issus.

2. Le compte de résultat prévisionnel principal (CRPP)

2.1 Les produits du CRPP

Les recettes du compte de résultat prévisionnel principal se composent des produits versés par l'assurance maladie (titre 1), des autres produits de l'activité hospitalière (titre 2) et des autres produits (titre 3).

Pour 2022, les produits du CRPP s'élèvent à 906,41 M€ :

	COMPTE FINANCIER 2019	COMPTE FINANCIER 2020	CIBLE EPRD 2022 (hypot trajectoire fin.)	EPRD 2022 arrondi à l'€ hors variation de stocks
Titre 1 - PRODUITS VERSES PAR L'ASS	630 439 966,21	700 579 603,57	720 188 668,07	741 798 535,00
Titre 2 - AUTRES PRODUITS DE L'ACTIV	59 575 542,52	56 114 104,23	62 550 601,71	62 774 948,00
Titre 3 - AUTRES PRODUITS	114 188 178,07	110 313 788,94	111 605 822,13	101 844 965,04
Total général	804 203 686,80	867 007 496,74	894 345 091,92	906 418 448,04

2.1.1 Produits versés par l'assurance maladie

2.1.1.1 Produits de la tarification des séjours et autres prestations (T2A)

➤ Séjours

La prévision de recettes T2A s'établit à 410,58 M€ (+10,88 M€ / CFA 2021). Elle intègre en premier lieu l'effet volume inscrit dans la trajectoire financière et un effet prix lié à l'augmentation des tarifs – en prenant l'hypothèse d'une tendance d'activité comparativement à 2019 conforme aux cibles fixées dans la trajectoire financière.

La prévision intègre également des recettes supplémentaires liées à la trajectoire financière dont 8.7 M€ lié aux tarifs Ségur de la santé.

Les actions sur les recettes de titre 1 inscrites au plan de refondation s'appuient essentiellement sur le développement ciblé de nouveaux traitement entre 2022 et 2025, permettant de soigner des patients qui ne bénéficiaient jusqu'ici que de soins palliatifs et non curatifs :

- RadioThéranostique Interne Vectorisée (RTIV)
- Navigation endobronchique
- Traitement Car T Cells
- Non renoncement aux soins

Cette prévision de recettes n'est soutenable qu'à la condition que l'activité ne soit pas perturbée par une 5ème vague COVID – ou dès lors que le mécanisme de garantie de financement perçue au titre des exercices 2020 et 2021, soit poursuivie en 2022 en tenant compte des effets prix induits par les accords dits Ségur de la Santé quant à la revalorisation attendue des tarifs pour compenser les revalorisations salariales.

➤ Actes et consultations externes

Pour 2022, les effets activité retenus dans la trajectoire financière ont également été appliqués aux recettes d'actes et consultations externes.

↳ **Total des recettes T2A**

Au total, les recettes T2A s'établissent ainsi aux montants suivants :

	Compte financier 2020	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
73111 - Produits de la tarification des séjours MCO	370 923 815,56	399 717 170,00	410 584 560,00
7312 - Prod prest faisant l'objet d'une tarif spécif. MCO	48 010 817,49	46 714 388,00	46 999 019,00
Total recettes T2A	418 934 633,05	446 431 558,00	457 583 579,00

2.1.1.2 Produits des médicaments et dispositifs médicaux facturés en sus (MO/DMI)

L'EPRD 2022 se base sur les prévisions de volume de DMI MO financés en sus établies par la pharmacie en lien avec le services d'hospitalisation concernés, en intégrant des prévisions de variations de prix ou volumes sur certains produits, et les transferts ou créations d'activité.

Ces données sont en cohérence avec les dépenses prévisionnelles de titre 2 des comptes concernés. Elles incluent notamment les recettes liées à l'activité de Car-T-Cells, avec une hypothèse de 23 patients.

	Compte financier 2020	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
73112 - produits des médicaments MCO	44 864 196,46	50 800 000,00	53 800 000,00
73113 - Prod dispositifs méd fact en sus des séjours MCO	15 769 789,68	17 500 000,00	16 500 000,00
Total DMI/MO	60 633 986,14	68 300 000,00	70 300 000,00

2.1.1.3 Les forfaits annuels

Le CHRU dispose de recettes liées à 4 forfaits annuels :

- Forfait annuel urgences (FAU)
- Forfait annuel prélèvements d'organes (FPO)
- Forfait annuel greffes (FAG)
- Forfait pathologie chronique

Ces forfaits rémunèrent les frais fixes inhérents à la permanence de ces missions et tiennent compte du niveau d'activité.

Ce compte retrace également les éventuelles recettes à percevoir au titre du forfait indicatif financier à l'amélioration de la qualité (FIFAQ).

La prévision 2022 correspond aux montants des recettes de l'établissement inscrits au titre de l'exercice 2021, faute de visibilité quant aux montants attendus dans le cadre des réformes du financement des urgences et de l'incitation à la qualité. Des modifications seront apportées en DM n° 1.

	Compte financier 2020	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
731141000 - DOTATION POPU. DE L'ACT. DE MED. D'URG.	5 315 720,00	18 226 023,00	18 226 023,00
731142000 - FORFAITS ANNUELS PRELEVEMENTS D'ORGANES OU TISSUS	582 030,00	635 860,00	635 860,00
731143000 - FORFAITS ANNUELS TRANSPL.ORGAN,GREFFES MOELLE OSS.	2 033 132,00	2 467 810,00	2 467 810,00
731145000 - FORF. INCIT. FIN. A L'AMELIO. QUALIT.(FIFAQ) MCO	2 879 002,00	3 126 596,00	3 126 596,00
731146000 - DOT. QUAL. DE L'ACT. MED. D'URGENCE		198 460,00	198 460,00
731147000 - FORFAIT PATHOLOGIE CHRONIQUE		157 359,00	157 359,00
73114 - Forfaits annuels MCO	10 809 884,00	24 812 108,00	24 812 108,00

2.1.1.4 Les dotations DAF MIGAC FIR

➤ La DAF SSR

La dotation annuelle de financement (DAF) finance les activités hors champ T2A que sont la psychiatrie et les soins de suite et de réadaptation (SSR).

Le CHRU de Nancy n'assurant pas d'activité de psychiatrie, la totalité de la DAF perçue finance l'activité de SSR.

La prévision 2022 correspond aux montants des recettes prévisionnelles de l'établissement inscrits au CFA 2021.

La réforme du financement de la DAF SSR prévue initialement au 1^{er} janvier 2022, est reportée.

	Compte financier 2020	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
73117 - Dotation annuelle de financement (DAF)	8 536 090,00	9 253 122,00	9 253 122,00

➤ Les produits du financement de l'activité SSR

La prévision 2022 prend en compte la part d'activité liée à la modulation pour un montant de 722 869€ Par ailleurs la prévision 2022 comporte deux autres vecteurs de financement :

- Le soutien régional aux restructurations (hors PRE) (Restructuration et soutien financier aux établissements) pour un montant de 4 M€, comme perçu en 2021.

	Compte financier 2020	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
731151000 - PART ACTIVITÉ DE LA DOTATION MODULÉE À L'ACTIVITÉ	712 599,20	722 869,00	722 869,00
731155000 - DOTATIONS MIG ET AIDE A LA CONTRACT (AC) à SSR	8 854 408,83	4 178 321,00	4 178 321,00
731157000 - FORF.INCITAT.FINANC.AMÉIORAT.QUALIT.(IFAQ) - SSR	48 595,00	35 368,00	35 368,00
73115 - Produits du financement des activités de SSR	9 615 603,03	4 936 558,00	4 936 558,00

➤ Les dotations MIG AC MCO

La prévision des dotations MIG MCO est construite sur la base des crédits reconductibles 2021 perçues en C2, à laquelle s'ajoutent des crédits attendus et notifiés depuis plusieurs années.

La prévision AC MCO prend en compte, une dotation à hauteur de 41.64 M€ au titre du Ségur non financée par les tarifs GHS, 1.2 M€ au titre de la plateforme MGI et 1.9 de compensation test RTPCR et vaccination.

Cette hypothèse de travail fera l'objet d'un ajustement en DM 1 en fonction de l'activité constatée.

	Compte financier 2020	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
731181000 - DOTATION MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (MIG) - MCO	100 813 744,28	109 169 011,00	99 672 134,00
731182000 - DOTATION D'AIDE À LA CONTRACTUALISATION (AC) -MCO	68 094 820,33	25 375 427,00	55 781 892,00
73118 - Dotations MIGAC - MCO	168 908 564,61	134 544 438,00	155 454 026,00

➤ Le fonds d'intervention régional – FIR

La dotation FIR prévisionnelle pour 2022 s'établit à 18 625 966€.

Cette hypothèse a été arrêtée en tenant compte des crédits versés et attendus au titre de l'exercice 2021.

	Compte financier 2020	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
7471 - Fonds d'intervention régional (FIR)	19 178 727,22	19 262 994,00	18 625 966,00

➤ Les LAMDA

Le montant des produits sur exercice antérieur versés par l'Assurance maladie est fixé à 180 k€ en 2022, il s'agit du montant constaté en novembre 2021.

2.1.2 Autres produits de l'activité hospitalière

L'établissement affiche pour l'EPRD 2022, un maintien des tarifs journaliers comme notifié en 2021. Des évolutions seront demandées dans le cadre de la DM1, au regard des directives et des textes qui nous seront transmis.

Champ	Type d'activité	Code AM	Libellé de la prestation	Tarif journalier en €
MCO	Hospitalisation complète	11	Médecine spécialités médicales	1 199,79 €
MCO	Hospitalisation complète	12	Chirurgie et spécialités chirurgicales (gynéco...)	1 754,26 €
MCO	Hospitalisation complète	12	Chirurgie esthétique	991,99 €
MCO	Hospitalisation complète	20	Spécialités coûteuses (REA,USC, ...)	3 223,45 €
MCO	Hospitalisation complète	21	Néonatalogie et pédiatrie indifférenciées	2 380,78 €
MCO	Hospitalisation complète	22	Spécialités très coûteuses	3 322,64 €
MCO	Hospitalisation partielle	50	Hospitalisation de jour MCO	713,19 €
MCO	Hospitalisation partielle	51	Hospitalisation de jour coûteuse	2 181,33 €
MCO	Séances	52	Hémodialyse (séance)	1 798,11 €
MCO	Hospitalisation partielle	90	Chirurgie ambulatoire	1 706,22 €
MCO	Hospitalisation partielle	90	Chirurgie esthétique	991,99 €
MCO	Hospitalisation partielle	60	Hôpital de nuit	478,24 €
MCO	Hospitalisation complète	30	SSR	580,00 €

La prévision de recettes de titre 2 a été déterminée sur la base de la réalisation des recettes 2021 au moment de la construction de l'EPRD et des perspectives pour l'année à venir.

La variation des recettes prévisionnelles sur le titre 2 est principalement due pour 2022 à une reprise d'activité. Des modifications seront demandées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

	Compte financier 2020	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
7321 - Pdts tarific.hospit.comp. non pris charge par sécu	17 221 947,55	16 823 105,00	18 308 556,00
7322 - Pdts tarific.hospit.incomp.non pris en charge sécu	2 727 333,80	3 238 289,30	3 340 191,00
7324 - Prod des prest faisant l'objet d'une tarification spécifique	6 931 708,41	7 943 510,00	8 273 697,00
73271 - Forfait journalier MCO	7 535 900,00	7 756 156,00	7 800 000,00
73272 - Forfait journalier SSR	383 800,00	407 633,00	420 000,00
733 - Pdts prest.soins patients étrang. non ass.sociaux	17 559 632,32	21 112 143,00	20 107 366,00
734 - Prest effect au profit des malades d'un autre ets	3 753 782,15	4 534 284,00	4 525 138,00
TOTAL AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE	56 114 104,23	61 815 120,30	62 774 948,00

2.1.3 Autres produits

Le titre 3 de recettes a été construit conformément à la trajectoire financière et à partir du CFA 2021 excepté pour les variations de stocks :

- Les stocks ont été estimés au regard des constats de l'exercice 2020.
- Des ajustements ont été réalisés sur les comptes produits exceptionnels et reprises sur provisions au regard des constats de novembre 2021.

	Compte financier 2020	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
603 - Autres variations de stocks (sf 60311+21+22+71)	1 683 227,97	1 683 227,97	1 683 227,97
6032 - variation stocks à caract.médical (60311+21+22+71)	13 255 600,07	13 255 600,07	13 255 600,07
609 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	68 253,17	350 000,00	150 000,00
6419 - Remboursement sur Rémun. du perso. non médical	131 907,56	130 000,00	100 000,00
6429 - Remboursement sur Rémun. du perso. médical	227 749,55	70 000,00	60 000,00
6489 - Remboursements sur autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00
649 - Atténuations chges portabilité cpt épargne tps CET	24 331,25	30 000,00	20 000,00
70 - Vtes prod fab, prest.serv, march&prod d act annex	22 051 790,22	21 003 701,75	21 304 600,00
7071 - Rétrocession de médicaments	26 224 376,11	28 081 711,00	28 080 000,00
7087 - Remboursement de frais par les CRPA	3 957 965,43	4 200 735,00	4 200 735,00
72 - Production immobilisée	212 652,82	250 000,00	250 000,00
74 - Subventions d'exploitation participations sf 7471	5 875 209,30	6 045 375,00	5 665 928,00
75 - Autres produits de gestion courante	19 662 189,78	20 449 500,00	19 827 500,00
76 - Produits financiers	19 362,69	64 686,00	64 686,00
77 - Produits exceptionnels	12 103 662,02	10 464 929,10	7 059 656,00
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	102 541,39	0,00	0,00
78 - Reprises sur amortis. dépréciations et provisions	4 712 969,61	2 793 032,00	123 032,00
79 - TRANSFERTS DE CHARGES		0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	110 313 788,94	108 872 497,89	101 844 965,04

2.2 Les dépenses du CRPP

Les dépenses du compte de résultat prévisionnel principal (CRPP) se composent des charges de personnel (titre 1), des charges à caractère médical (titre 2), des charges à caractère hôtelier et général (titre 3) et des charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles (titre 4).

L'EPRD 2022 a été construit à partir des perspectives de dépenses 2021 établies compte par compte, en concertation avec les directions fonctionnelles gestionnaires de crédits.

Pour 2022, les charges du CRPP s'élèvent à 909.57 M€ :

	Compte financier 2020	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
Titre 1 - CHARGES DE PERSONNEL	513 693 323,00	549 069 200,00	552 088 053,00
Titre 2 - CHARGES A CARACTERE MEDICAL	202 092 847,65	219 860 513,07	222 619 332,07
Titre 3 - CHARGES A CARACTERE HOTELIER ET GENERAL	77 217 270,35	79 225 270,97	80 067 733,97
Titre 4 - CHARGES D'AMORT.PROVIS.DEPREC.FINAN. & EXCI	68 960 982,88	59 314 383,00	54 797 130,00
Total général	861 964 423,88	907 469 367,04	909 572 249,04

2.2.1 Charges de personnel

» L'évolution des charges du titre 1 sur les derniers exercices est la suivante :

	Compte financier 2020	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
Personnel médical	136 273 680,86	144 957 885,00	146 790 064,00
Personnel non médical	377 419 642,14	404 111 315,00	405 297 989,00
Titre 1 - CHARGES DE PERSONNEL	513 693 323,00	549 069 200,00	552 088 053,00

» Contexte et enjeux : Les charges de personnels représentent environ 61% des charges du CHRU et nécessitent donc, de manière impérative, une maîtrise de leur évolution compte tenu des enjeux qu'elles représentent pour le respect de la trajectoire financière validée.

» L'évolution des charges de personnels au CHRU de Nancy :

Les dépenses prévisionnelles de personnel tiennent compte des mesures salariales et des effectifs prévisionnels.

➤ TABLEAU PREVISIONNEL DES EFFECTIFS REMUNERES DU PERSONNEL NON MEDICAL

STATUT / GRADE / QUALIFICATION	ETPR			REMUNERATIONS (hors charges)		
	2021	2022	Ecart	2021	2022	Ecart
PERSONNEL NON MEDICAL						
Titulaires et stagiaires						
Personnels administratifs	752,00	750,00	-2,00	24 219 267,00	24 282 067,56	62 800,56
<i>dont personnels de direction</i>	13,70	14,00	0,30	1 437 976,00	1 437 976,00	0,00
Personnels des services de soins	4 114,59	4 144,00	29,41	156 632 596,00	157 228 030,63	595 434,63
<i>dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)</i>	2 117,75	2 122,00	4,25	86 661 503,00	90 725 670,88	4 064 167,88
<i>dont Aide-Soignant</i>	1 235,75	1 236,00	0,25	39 026 318,00	40 803 624,20	1 777 306,20
Personnels éducatifs et sociaux	42,15	41,00	-1,15	1 608 001,00	1 612 170,50	4 169,50
Personnels médico-techniques	556,75	555,00	-1,75	22 095 468,00	22 152 761,44	57 293,44
Personnels techniques et ouvriers	816,24	790,00	-26,24	27 888 950,00	27 771 979,87	-116 970,13
TOTAL 1	6 281,73	6 280,00	-1,73	232 444 282,00	233 047 010,00	602 728,00
Contrats à durée indéterminée						
Personnels administratifs	26,86	27,00	0,14	1 715 681,00	1 734 602,20	18 921,20
Personnels des services de soins	15,29	17,00	1,71	509 143,00	514 758,48	5 615,48
<i>dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)</i>	0,00	0,00	0,00			0,00
<i>dont Aide-Soignant</i>	0,00	0,00	0,00			0,00
Personnels éducatifs et sociaux	1,00	1,00	0,00	24 920,00	25 194,63	274,63
Personnels médico-techniques	3,80	4,00	0,20	232 219,00	234 779,62	2 560,62
Personnels techniques et ouvriers	47,00	45,00	-2,00	1 720 545,00	1 739 520,07	18 975,07
TOTAL 2	93,95	94,00	0,05	4 202 508,00	4 248 855,00	46 347,00
TOTAL - PERMANENTS (1+2)	6 375,68	6 374,00	-1,68	236 646 790,00	237 295 865,00	649 075,00
Contrats à durée déterminée						
Personnels administratifs	140,09	138,00	-2,09	3 560 105,00	3 436 007,18	-124 097,82
Personnels des services de soins	390,57	376,00	-14,57	10 610 596,00	10 240 733,74	-369 862,26
<i>dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)</i>	74,74	70,00	-4,74	2 209 060,00	1 959 470,32	-249 589,68
<i>dont Aide-Soignant</i>	101,57	100,00	-1,57	2 780 386,00	2 846 904,68	66 518,68
Personnels éducatifs et sociaux	7,54	7,00	-0,54	207 863,00	200 617,22	-7 245,78
Personnels médico-techniques	73,24	72,00	-1,24	1 948 148,00	1 880 239,45	-67 908,55
Personnels techniques et ouvriers	166,35	157,00	-9,35	4 468 482,00	4 312 720,41	-155 761,59
Sous-total CDD	777,79	750,00	-27,79	20 795 194,00	20 070 318,00	-724 876,00
<i>Dont CDD sur contrats de remplacement (mensualités de remplacement)</i>	43,00	43,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	0,00
Intérim non médical	1,00	1,00	0,00	120 000,00	110 000,00	-10 000,00
TOTAL 3 - CDD et INTERIM	778,79	751,00	-27,79	20 915 194,00	20 180 318,00	-734 876,00
Emplois aidés (dont CAE)						
Contrats soumis à disposition particulière	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Apprentis	17,83	26,00	8,17	274 038,00	399 607,00	125 569,00
TOTAL 4	17,83	26,00	8,17	274 038,00	399 607,00	125 569,00
TOTAL - NON PERMANENTS (3+4)	796,62	777,00	-19,62	21 189 232,00	20 579 925,00	-609 307,00
Personnel affecté à l'établissement			0,00			0,00
TOTAL 5 - PERSONNEL EXTERIEUR (hors interim et vacations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PERSONNEL NON MEDICAL (1+2+3+4+5)	7 172,30	7 151,00	-21,30	257 836 022,00	257 875 790,00	39 768,00

Pour le personnel non médical, les hypothèses de construction de l'EPRD 2022 sont les suivantes :

Stabilisation des effectifs non médicaux à hauteur de 7 151 ETPR comme acté dans la trajectoire financière – tenant compte du maintien temporaire des mesures de renforts nécessaires aux activités de dépistage, de vaccination, de contrôle du pass sanitaire, de l'adaptation des schémas d'organisation des soins à la situation COVID 5^{ème} vague, ainsi que le surcroît d'effectif conjoncturel générée par la situation du Bâtiment Philippe Canton.

Des ajustements seront réalisés en fonction de l'évolution de la crise sanitaire notamment au titre des renforts COVID et des vaccinations pour le début de d'année 2022.

- Application d'un GVT à hauteur de 0,40% pour toutes les catégories professionnelles.
- Une hausse des dépenses en 2022 liée à la prise en compte des différentes revalorisations :
 - Au titre de l'indice minimum
 - Au titre du personnel de catégorie C
 - Au titre de la prime carburant

- Au titre du Ségur 2
- Au titre du personnel sages-femmes

L'élaboration de l'EPRD 2022 pour le personnel non-médical aboutit ainsi à la prévision de dépenses suivante :

Prévisions	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
Personnel non médical	404 111 315,00	405 297 989,00

➤ TABLEAU PREVISIONNEL DES EFFECTIFS REMUNERES DU PERSONNEL MEDICAL

STATUT / GRADE / QUALIFICATION	ETPR			REMUNERATIONS (hors charges)		
	2021	2022	Ecart	2021	2022	Ecart
PERSONNEL MEDICAL						
Praticiens enseignants et hospitaliers titulaires	94,00	94,00	0,00	10 658 564,00	10 950 000,00	291 436,00
PH	302,80	308,00	5,20	28 198 372,00	29 089 104,00	890 732,00
Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	53,50	54,00	0,50	2 675 162,00	2 696 497,00	21 335,00
Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDI	0,90	0,90	0,00	86 000,00	81 000,00	-5 000,00
TOTAL 1 - PERMANENTS	451,20	456,90	5,70	41 618 098,00	42 816 601,00	1 198 503,00
Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDD	46,00	35,00	-11,00	2 665 425,00	2 691 792,00	26 367,00
Assistants et assistants associés	107,00	114,00	7,00	5 823 361,00	5 900 000,00	76 639,00
Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	68,00	68,00	0,00	4 232 144,00	4 260 000,00	27 856,00
Autres praticiens à recrutement contractuel			0,00			0,00
Praticiens à recrutement contractuel et nouveaux praticiens contractuels sans renouvellement de droit (pour les contrats < 3 mois)			0,00			0,00
Attachés et attachés associés en CDD	11,00	12,00	1,00	1 062 858,00	1 115 000,00	52 142,00
Praticiens associés			0,00			0,00
Sous Total 6423	232,00	229,00	-3,00	13 783 788,00	13 966 792,00	183 004,00
Internes + FFI	810,17	810,00	-0,17	26 559 013,00	26 630 940,00	71 927,00
Etudiants	1 450,53	1 450,00	-0,53	6 357 000,00	6 380 000,00	23 000,00
Docteurs juniors	49,63	50,00	0,37	1 393 625,00	1 405 000,00	11 375,00
Sous Total 6424	2 310,33	2 310,00	-0,33	34 309 638,00	34 415 940,00	106 302,00
Intérim médical	0,00			200 000,00	50 000,00	-150 000,00
TOTAL 2 - NON PERMANENTS	2 542,33	2 539,00	-3,33	48 293 426,00	48 432 732,00	139 306,00
Personnel médical affecté à l'établissement			0,00			0,00
TOTAL 3 - PERSONNEL EXTERIEUR MEDICAL (hors interim et vacations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2+3)	2 993,53	2 995,90	2,37	89 911 524,00	91 249 333,00	1 337 809,00

Pour le personnel médical, les hypothèses de construction de l'EPRD 2022 sont les suivantes :

- Les effectifs médicaux sont en augmentation de 2.37 ETP par rapport à 2021, à nuancer des effets des MAD sortantes de l'établissement vers des établissements associés en direction commune ou dans le cadre des ASTP.
- Le GVT a été évalué à hauteur de 0.5 % contre 0.4% au titre de l'exercice 2021.
- Les rémunérations sont en hausses de 1.10 M€ liées aux effectifs et aux nouvelles modalités de calcul, notamment au titre du TTA qui prendra effet au cours du dernier quadrimestre 2022.
- Les charges sociales s'établissent à hauteur de 40.5% de la masse salariale, elles sont en augmentation de 640 K€.

L'élaboration de l'EPRD 2022 pour le personnel médical aboutit à la prévision de dépenses suivante :

Prévisions	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
Personnel médical	144 957 885,00	146 790 064,00

Globalement, les charges de personnel inscrites à l'EPRD 2022 aboutissent ainsi aux prévisions suivantes :

Prévisions	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
Titre 1 - CHARGES DE PERSONNEL	549 069 200,00	552 088 053,00
Personnel médical	144 957 885,00	146 790 064,00
Personnel non médical	404 111 315,00	405 297 989,00

2.2.2 Charges à caractère médical

Sur les charges à caractère médical, les effets inclus dans la trajectoire financière sont les suivants :

- Effet inflation à +1 % sur l'ensemble des dépenses ;
- Effet activité à +0,3 % sur les achats stockés et non stockés ;

Au total, les charges à caractère médical représentent une augmentation de 2.8 M€ par rapport au CFA de l'exercice 2021. Cette augmentation est essentiellement due aux dépenses de consommables de laboratoires et aux dépenses de médicaments intra-GHS (non compensées par des recettes T2A ou de rétrocession).

L'EPRD 2022 affiche au titre de la pharmacie un impact négatif sur le résultat à hauteur de 3.8 M€.

Des ajustements seront réalisés en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Les variations de stocks ont été évaluées conformément à l'exercice 2020.

Les prévisions consolidées de charges de titre 2 aboutissent ainsi aux montants suivants :

	Compte financier 2020	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
6021 - prod. pharmaceutiques et prod. à usage médical	99 917 327,82	106 034 272,00	110 166 402,00
6022 - Fourn. prod. finis et petit mat méd & médico-techn	70 676 013,98	77 403 856,00	73 789 093,00
6032 - variation stocks à caract.médical (60311+21+22+71)	9 519 692,27	13 255 600,07	13 255 600,07
6066 - Fournitures médicales	4 728 836,16	5 009 362,00	5 084 000,00
611 - Sous-traitance générale	6 681 501,01	6 251 186,00	6 334 280,00
6131 - Locations à caractère médical	2 567 253,90	3 046 471,00	3 639 900,00
6151 - Ent & rép des biens à caractère médical	8 002 222,51	8 859 766,00	10 350 057,00
Titre 2 - CHARGES A CARACTERE MEDICAL	202 092 847,65	219 860 513,07	222 619 332,07

2.2.3 Charges à caractère hôtelier et général

Les hypothèses d'évolution des charges de titre 3 sont identiques à celles des charges de titre 2 : effet inflation à hauteur de +1% sur l'ensemble des comptes, et effet activité de +0,33% sur les comptes d'achats stockés ou non stockés.

L'EPRD 2022 construit compte par compte avec les directions des achats, des services techniques et logistique et du système d'information au plus proche des constats réalisés au cours de l'exercice 2021. Cette projection ne tient pas compte de l'augmentation des tarifs des matières premières constatées à ce jour.

Les prévisions consolidées de charges de titre 3 aboutissent ainsi aux montants suivants :

	Compte financier 2020	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
602 - Achats stockés : autres approvisionnements	8 301 851,06	8 017 552,00	8 063 871,00
603 - Autres variations de stocks (sf 60311+21+22+71)	583 815,95	1 683 227,97	1 683 227,97
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	15 034 619,49	15 919 845,00	16 183 200,00
61 - Services extérieurs	18 098 661,94	16 596 416,00	17 352 421,00
62 - Autres services extérieurs	24 030 776,74	25 765 729,00	25 636 362,00
63 - Impôts, taxes et assimilés(sauf 631,6319,633,6339)	2 179 293,09	40 522,00	40 517,00
65 - Autres charges de gestion courante(sauf 653)	6 596 521,37	8 004 549,00	7 889 935,00
653 - Contribut. aux groupements hospital.de terr. GHT	2 391 730,71	3 197 430,00	3 218 200,00
Titre 3 - CHARGES A CARACTERE HOTELIER ET GENERAL	77 217 270,35	79 225 270,97	80 067 733,97

2.2.4 Charges d'amortissement, de provisions, financières et exceptionnelles

Comme pour les produits de titre 3, les éléments exceptionnels de l'exercice 2021 ont été retraités afin d'établir les prévisions de charges de titre 4 pour l'année 2022.

Les charges exceptionnelles sont revues à la baisse au même titre que les recettes.

Les charges prévisionnelles de titre 4 s'établissent ainsi aux montants suivants :

	Compte financier 2020	Compte financier anticipé 2021	EPRD 2022
66 - Charges financières	13 107 278,80	12 476 000,00	11 988 000,00
67 - Charges exceptionnelles	9 628 041,13	7 375 574,00	4 747 500,00
68 - Dotations amortissements dépréciations provisions	46 225 662,95	39 462 809,00	38 061 630,00
Titre 3 - CHARGES A CARACTERE HOTELIER ET GENERAL	68 960 982,88	59 314 383,00	54 797 130,00

2.3 Le résultat du CRPP

La synthèse de l'EPRD 2022 proposé est la suivante :

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	552 088 053,00	741 798 535,00	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	222 619 332,07	62 774 948,00	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	80 067 733,97	101 844 965,04	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	54 797 130,00		
TOTAL DES CHARGES	909 572 249,04	906 418 448,04	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)		3 153 801,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	909 572 249,04	909 572 249,04	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Le résultat prévisionnel est un déficit de 3.2 M€ conformément à la trajectoire financière.

3. Le compte de résultat prévisionnel annexe de l'unité de soins de longue durée (USLD)

Ce budget annexe de 106 lits, composé de 2 unités, St Julien (34 lits) et St Stanislas (72 lits), est financé par :

- L'assurance maladie concernant les dépenses de soins,
- Le conseil départemental de Meurthe et Moselle pour les dépenses liées à l'hébergement au titre de l'aide sociale et la dépendance pour la quote part représentant les GIR 1 à 4,
- Les résidents, pour les dépenses liées à l'hébergement et une quote part des frais de dépendance correspondant au tarif du GIR 5-6.

L'établissement reste à ce jour en attente du renouvellement de sa convention tripartite, signée le 18 septembre 2008, avec effet au 1er janvier 2007, pour une durée de 5 ans.

Dans l'attente de la parution des taux d'évolution 2022, ce budget est élaboré d'après les budgets accordés en 2021, augmenté des taux d'évolution de la FHF de l'année passée, excepté pour les dépenses de personnel pour lesquelles nous avons appliqué un GVT de 3% (excepté pour les étudiants).

Les mesures nouvelles se répartissent comme suit :

Titre 1 : Dépenses de personnel

Mise en concordance des effectifs nécessaires aux bonnes pratiques en USLD et des budgets accordés.

Prise en compte des mesures issues des accords du Ségur 2 sur les grades concernés (cadre de santé, psychologue, AS, IDE, masseur kinésithérapeute).

Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général

Le CHRU a engagé une réforme sur la méthode de détermination des charges indirectes depuis 2019, qui a mis en évidence une sous-facturation sur les exercices antérieurs.

Pour les prestations de services à caractères non médical, les prévisions indiquées permettent d'être en adéquation avec les dépenses constatées en évolution au compte financier 2020 et anticipé 2021. En effet, la crise sanitaire que nous traversons, a fortement impacté les dépenses liées au nettoyage, à la blanchisserie ainsi que la restauration (moins de repas servis aux malades, du fait de la baisse d'activité).

Pour les charges de gestion courante, la demande du CHRU relative au financement pour les admissions en non-valeur, a été revue à la baisse, afin d'être en adéquation avec la baisse de ces charges, constatée depuis 2020.

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE B

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	5 950 827,00	4 170 361,00	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	224 454,00	1 484 412,00	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	1 968 558,00	2 635 391,00	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	178 325,00	32 000,00	Titre 4 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	8 322 164,00	8 322 164,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	8 322 164,00	8 322 164,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	0,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	8 322 164	8 322 164	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

4. Le compte de résultat prévisionnel annexe des écoles et instituts de formation du CHRU de Nancy (EICN)

Le budget des écoles et instituts de formation du CHU de Nancy comporte 8 écoles et instituts répartis sur les sites de l'hôpital Central et de la tour Marcel Brot.

Jusqu'en 2020 inclus, le budget C était subdivisé entre le budget C1 (écoles paramédicales) et le budget C2 (école sage-femme). Cette distinction était opérée à la demande du Conseil régional.

L'école de sage-femme a été transférée à l'Université de Lorraine au 1 janvier 2021, son budget ne dépend plus du CHRU.

Cependant les ETP de l'école de sage-femme sont imputés en charges et en produits afin de matérialiser la refacturation de la masse salariale à l'université.

Les dépenses 2022 sont élaborées à partir du compte financier anticipé au 30 juin 2021 actualisé au regard des chiffres de la clôture 2020.

Le budget C est présenté en déficit à hauteur de 620 609 € sur l'exercice 2022.

Ce déficit s'explique notamment par l'augmentation des charges des charges courantes, mais également de l'augmentation de la masse salariale.

La subvention 2022 accordée par la Région Grand Est n'est pas annoncée en évolution par rapport aux précédents exercices.

Cette hypothèse sera ajustée en décisions modificatives dès lors que les éléments permettant de compenser les surcoûts induits par la mise en œuvre des accords dits « Ségur de la Santé » seront connus.

Les quotas d'étudiants acceptés dans les instituts de formation impliquent également une augmentation des charges.

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE C

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	6 863 093,00	7 153 732,00	Titre 1 : Produits relatifs à l'activité d'enseignement
Titre 2 : Autres charges	2 764 778,00	1 853 530,00	Titre 2 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	9 627 871,00	9 007 262,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	9 627 871,00	9 007 262,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

5. Le compte de résultat prévisionnel annexe de la dotation non affectée (DNA)

Ce budget annexe retrace la gestion des propriétés du CHRU de Nancy, non affectées directement au fonctionnement du service hospitalier.

Les revenus sont constitués essentiellement de cessions d'immeuble, de baux de chasse et pêche et de ventes de bois des forêts de Marbache et des Vosges.

Ces forêts sont constituées d'un legs datant de 1870 de M. Collinet de la Salle, comprenant (en propriété indivise du CHU, de la Fondation Solidarité Lorraine Sainte Elisabeth de Nancy et du Conseil Département de Meurthe et Moselle) :

- 72 hectares en forêt de Marbache (Meurthe et Moselle),
- 1 397 hectares situés dans les Vosges du Nord, répartis sur les communes suivantes :
 - o Ban de Laveline : 1 hectare
 - o La Croix aux Mines : 31 hectares
 - o Le Valtin : 296 hectares
 - o Plainfaing : 1 069 hectares

Pour l'exercice 2022, les dépenses relatives à l'indivision des hospices de Nancy, (*gestions de forêts, d'immeubles et de baux de chasse et pêche*) sont conformes à l'exercice 2021, les recettes sont estimées à la baisse au regard des maladies constatées sur certaines essences de bois.

Concernant le détail des cessions prévisionnelles, celles-ci sont détaillées dans le paragraphe relatif au tableau de financement.

L'EPRD 2022 de la dotation non-affectée s'établit en excédent de 2 M€.

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE A

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	0,00	2 280 000,00	Titre 1 : Produits de la DNA et de l'activité de production et de
Titre 2 : Autres charges	274 650,00	0,00	
TOTAL DES CHARGES	274 650,00	2 280 000,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	2 005 350,00		
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	2 280 000,00	2 280 000,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

6. Le compte de résultat prévisionnel annexe du groupement hospitalier de territoire (GHT)

Ce budget annexe concerne les dépenses et recettes prévisionnelles du Groupement Hospitalier de Territoire Sud Lorraine (n°7). Il est constitué de 11 établissements : les 3 structures du GHEMM (CH de Saint Nicolas de Port, Lunéville, 3H Santé), les CH de Toul, Pompey, Pont à Mousson, Commercy, Mirecourt (CH Ravenel), Dieuze, le CPN et le CHRU de Nancy.

Les prévisions de charges 2022 s'élèvent à 5 503 537 €.

Pour plus de 82%, il s'agit de charges de personnel en lien avec la mise en place de la fonction achat et de la GPMC de territoire et de la mise en cohérence des systèmes d'information des différents établissements membres.

Les charges à caractère hôtelier et général, pour 860 750 € concernent principalement les prestations extérieures ainsi que la participation aux charges communes.

Le budget est présenté à l'équilibre, les charges sont financées par la contribution des établissements parties au GHT.

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE G

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	4 572 787,00	72 000,00	Titre 1 - Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical			Titre 2 - Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	860 750,00	5 431 537,00	Titre 3 - Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	70 000,00		
TOTAL DES CHARGES	5 503 537,00	5 503 537,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES			TOTAL GENERAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	0,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	5 503 537	5 503 537	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

7. Le compte de résultat prévisionnel consolidé & la marge brute

7.1. Le résultat consolidé

» Evolution du résultat consolidé :

Budgets	CF 2019	CF 2020	CFA 2021	EPRD 2022
Compte de résultat principal	-4 808 527,47	5 043 072,86	-25 815 515,00	-3 153 801,00
Comptes de résultats annexes - USLD - CRPA B	-276 164,39	-273 883,76	-1 495 652,51	0,00
Comptes de résultats annexes - ECOLES - CRPA C	-66 453,49	-34 009,53	-656 251,00	-620 609,00
Comptes de résultats annexes - CSAPA - CRPA - P	64 405,10	-26 515,71		
Comptes de résultats annexes - DNA - A	830 982,44	606 990,70	-49 450,00	2 005 350,00
Comptes de résultats annexes - GHT- G	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat consolidé	-4 255 757,81	5 315 654,56	-28 016 868,51	-1 769 060,00

7.2. La marge brute (entité juridique)

» Evolution de la marge brute :

	COMPTE FINANCIER 2020	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2021	EPRD 2022
Produits courants de fonctionnement (a)	851 250 512,63	868 737 335,08	901 957 956,00
Charges nettes courantes de fonctionnement (b)	793 772 886,36	849 917 793,87	857 375 667,00
MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (a-b)	<u>57 477 626,27</u>	<u>18 819 541,21</u>	<u>44 582 289,00</u>
Taux de marge brute	6,75%	2,17%	4,94%
Aides à l'exploitation	9 958 000,00	4 958 000,00	4 958 000,00
Marge brute hors aides d'exploitation	47 519 626,27	13 861 541,21	39 624 289,00
Taux de marge brute hors aides d'exploitation	5,65%	1,60%	4,42%
Aides à l'investissement	9 198 476,00	9 170 836,00	9 170 836,00
Marge brute hors aides d'investissement	48 279 150,27	9 648 705,21	35 411 453,00
Taux de marge brute hors aides d'investissement	5,73%	1,12%	3,97%
MARGE BRUTE HORS AIDES (EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT)	38 321 150,27	4 690 705,21	30 453 453,00
Taux de marge brute hors aides	4,61%	0,55%	3,43%

8. Le tableau de détermination de la capacité d'autofinancement prévisionnelle (CAF)

8.1. Le principe de la capacité d'autofinancement (CAF)

L'EPRD introduit, au-delà de sa dimension budgétaire, une dimension financière qui se traduit, en particulier, par un tableau de liaison entre les comptes de résultat prévisionnels (CRPP et CRPA) et le tableau de financement prévisionnel (TFP). Cette liaison permet de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) prévisionnelle (ou le cas échéant l'insuffisance d'autofinancement, IAF), qui alimente le tableau de financement prévisionnel, à partir du résultat prévisionnel.

La CAF est ainsi reconstituée selon la méthode dite additive :

Résultat net de l'exercice
+ dotations aux amortissements et aux provisions (C 68)
- reprises sur amortissements et provisions (C 78)
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés (C 675)
- produits des cessions d'éléments d'actifs (C 775)
- quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat (C 777)

= CAF (si positif) ou IAF (si négatif)

Le tableau de détermination de la CAF prévisionnelle est alimenté par le résultat prévisionnel des seuls comptes de résultat principal et de la dotation non affectée, ainsi que par les charges et produits non décaissables de l'ensemble des comptes de résultat prévisionnels.

À la clôture de l'exercice, le résultat constaté sur chacun des comptes de résultat annexes est également pris en compte.

Un schéma synthétique est présenté ci-dessous :

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE

RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)			RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
valeur comptable des éléments d'actif cédés			produits des cessions d'éléments d'actif
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			quote part des subventions virée au résultat
			reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1			SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)			INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

8.2. Le calcul de la CAF

➤ La CAF prévisionnelle

Les prévisions de recettes et dépenses du compte de résultat principal et des comptes de résultat annexes engendrent une capacité d'autofinancement pour 2022 de 32 346 826 €.

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle (1)

RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)		1 769 060,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
valeur comptable des éléments d'actif cédés	141 000,00	2 110 000,00	produits des cessions d'éléments d'actif
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	38 873 508,00	2 665 590,00	quote part des subventions virée au résultat
		123 032,00	reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	39 014 508,00	6 667 682,00	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	32 346 826,00		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

➤ Contexte et enjeux

La capacité d'autofinancement représente la capacité pour le CHRU à dégager une « marge », en vue d'assurer le remboursement de ses emprunts et le financement de ses investissements.

➤ Evolution de la CAF/IAF

	CF 2020	COMPTE FINANCIER ANTICIPE 2021	EPRD 2022
CAF brute	44 513 842 €	7 118 247 €	32 346 826 €
CAF / IAF nette	6 348 565 €	-47 132 753 €	-38 511 989 €

9. Le tableau de financement prévisionnel (TFP)

9.1 Le principe du tableau de financement prévisionnel (TFP)

Le tableau de financement est unique. Il retrace l'ensemble des opérations qui affectent la situation financière et patrimoniale de l'établissement et présente les ressources en capital de l'année et l'emploi qui en est fait.

La CAF (ou l'IAF) prévisionnelle déterminée comme indiqué précédemment constitue une ressource (ou un emploi) du tableau de financement prévisionnel.

Ainsi, les prévisions du tableau de financement corrigées de la CAF (ou de l'IAF) permettent de dégager la variation prévisionnelle du fonds de roulement, celle-ci constituant la ligne d'équilibre global de l'EPRD.

Un schéma synthétique est présenté ci-dessous :

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	
Titre 1 : Remboursement des dettes financières		Titre 1 : Emprunts	
Titre 2 : Immobilisations		Titre 2 : Dotations et subventions	
Titre 3 : Autres emplois		Titre 3 : Autres ressources	
TOTAL DES EMPLOIS		TOTAL DES RESSOURCES	
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT		PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT		TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	

9.2 Les ressources du tableau de financement prévisionnel

Les ressources du tableau de financement prévisionnel sont de 4 ordres :

1. La capacité d'autofinancement : 32 346 826 €

La CAF prévisionnelle est à hauteur de 32 346 826 €.

Elle représente en théorie la principale source de financement des investissements.

Comme visible ci-dessus dans le tableau d'évolution de la CAF et de la CAF nette, elle est insuffisante au remboursement de l'annuité 2022 du capital de la dette (CAF nette négative). Ce chiffre est cependant à nuancer au regard du remboursement in fine des 41 M€ d'emprunt moyen terme souscrit en 2021, à rembourser en une fois sur 2022 (emprunt de trésorerie destiné à couvrir les annuités 2021 et 2022 du soutien au titre de la restauration des capacités financières des établissements de santé dans l'attente de leur versement effectif).

2. Les emprunts – titre 1 : 15 000 000€

Le calibrage des emprunts 2022 a été déterminé d'après la trajectoire financière adressée à l'ARS dans le cadre du COPERMO Investissement début 2021, à savoir 15 M€.

Compte-tenu de la limitation du recours à l'emprunt pour l'établissement, le CHRU de Nancy sollicitera l'ARS pour être autorisé à souscrire un emprunt de ce même montant en 2022.

	<h1>EPRD 2022</h1>	DAF
		Version n°2 du 15/12/2021
		Page 22/29

3. Les dotations et subventions – titre 2 : 8 998 617 €

A ce stade, le tableau de financement initial 2022 retrace :

- En comptes d'apport : 0 €
- En comptes de subventions d'équipement : 8 998 617 € représentant la tranche prévisionnelle 2022 de subvention du schéma directeur immobilier

4. Les autres ressources – titre 3 : 16 104 712,40 €

Les autres ressources sont constituées :

- De la tranche 2022 du soutien au titre de la restauration des capacités financières des établissements de santé : 13 994 712,40 €
- Des produits de cessions d'éléments d'actif de la DNA : 2 110 000 €, à savoir :

Année de cession	Patrimoine cédé	775 estimé	675 estimé
2022	Spillmann Lay-St-Christophe terrains	80 000,00	16 000,00
	Spillmann Lay-St-Christophe bâtiments	1 250 000,00	13 000,00
	Logements de fonction 71 rue des jardiniers	780 000,00	12 000,00
TOTAL 2022		2 110 000,00	41 000,00

9.3 Les emplois du tableau de financement prévisionnel

1. L'insuffisance d'autofinancement : 0 €

L'insuffisance d'autofinancement, si elle s'avère, constitue un emploi et non plus une ressource du tableau de financement.

2. Le remboursement des dettes financières – titre 1 : 70 858 815 €

Ce montant intègre les remboursements devant intervenir en 2022 :

- Au titre des emprunts déjà contractualisés au 31/12/2021, notamment l'emprunt moyen terme (13 mois) de 41M€ à rembourser en octobre 2022
- Ainsi qu'une estimation des remboursements en capital du nouvel emprunt prévu sur l'exercice 2022 du tableau de financement (cf. titre 2 des ressources du TABFIN)

3. Les immobilisations et les opérations majeures – titre 2 : 36 498 617 €

Les dépenses d'immobilisations 2022 sont composées de 3 éléments distincts :

- Les investissements courants nécessaires sur l'exercice (conformes à la trajectoire financière) pour un montant de 23 500 000 €
- Les dépenses d'immobilisations liées au schéma directeur immobilier : 8 998 617 €
- Les dépenses de projets subventionnés (notamment rénovation de l'odontologie, projet IRIS, projet MTI, Datacenter, projet Hopen etc...) : 4 000 000 €.

Le plan pluriannuel d'investissement 2022-2026 est joint en annexe de ce rapport.

4. Les autres emplois – titre 3 : 0 €

9.4 Le résultat du tableau de financement prévisionnel

Compte tenu de l'évolution des emplois et des ressources, le résultat du TFP présente un prélèvement sur le fond de roulement de 34,9 M€.

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE		32 346 826,00	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	70 858 815,00	15 000 000,00	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	36 498 617,00	8 998 617,00	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois		16 104 712,40	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	107 357 432,00	72 450 155,40	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00	34 907 276,60	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	107 357 432,00	107 357 432,00	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

10. Le Plan Global de Financement Prévisionnel

Les hypothèses de travail du PGFP 2022 à 2027 sont ainsi construites :

L'exercice 2022 est en conformité avec l'EPRD 2022

A partir de 2022, le tome 2 ainsi que le projet SDI sont conformes à la trajectoire financière déposée en mars 2021 – qui a fait l'objet de travaux conjoints entre l'ARS et le CHRU et d'une présentation devant le CNIS en juillet 2021.

L'évolution des charges et des produits sur les différents titres entre les exercices 2021 à 2022 sont détaillées ci-dessous.

Titre 1 : Charge de personnel

- Une augmentation de 3 M€ de la masse salariale entre 2021 et 2022 en année pleine du fait des effets attendus des mesures découlant des accords SEGUR.

Titre 2 : Charges à caractère médical

- Une augmentation de 2.8 M€ due à l'augmentation du prix et des volumes.

Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie

- Une augmentation de 31 M€ se décomposant en partie par l'augmentation des tarifs mais également par la compensation des surcoûts SEGUR.

Résultat prévisionnel CRPP

Le résultat prévisionnel CRPP suit globalement la courbe de la trajectoire validée tout en étant moins favorable. Le résultat prévisionnel CRPP atteint ainsi un déficit de 1.575 K€ en 2026 (contre -1M€ initialement projeté).

Capacité d'autofinancement

La CAF affiche un niveau supérieur de 32,3 M€ contre 26 M€ initialement prévu.

Evolution de la marge brute

Le taux de marge brute atteint lui 3,56% en 2027 suivant ainsi la courbe favorable de la trajectoire initiale.

En conclusion

Les projections sont présentées à partir de 2022 en neutralisant les impacts de la crise COVID et en tenant compte des dépenses induites par la crise sanitaire qui deviendraient pérennes. Il a été également considéré que les effets du Ségur sur la masse salariale seraient totalement compensés. Cela sous-entend une reprise d'activité a minima à hauteur de 2019.



EPRD 2022

DAF

Version n°2 du
15/12/2021

Page 25/29

EPRD synthétique
-
CRPP et CRPA

	EPRD 2022	DAF
		Version n°2 du 15/12/2021
		Page 26/29

1. L'EPRD synthétique

Présentation synthétique

La présentation synthétique de l'EPRD fait apparaître pour chacun des comptes de résultat prévisionnel, principal et annexes, ainsi que pour le tableau de financement prévisionnel, le montant des recettes et des dépenses prévisionnelles par titres.

Le tableau de détermination de la capacité d'autofinancement prévisionnelle (CAF) fait le lien entre les comptes de résultats prévisionnels et le tableau de financement.

L'éventuel apport ou prélèvement sur le fonds de roulement constitue la variable d'équilibre du tableau de financement, présenté par titres également, et plus généralement de l'EPRD.

L'EPRD synthétique comporte également, à titre d'information, un tableau reprenant la variation prévisionnelle du fonds de roulement, qui la complète par la variation prévisionnelle du besoin en fonds de roulement afin de faire apparaître la prévision de variation de la trésorerie.



EPRD 2022

DAF

Version n°2 du
15/12/2021

Page 27/29

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	552 088 053,00	741 798 535,00	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	222 619 332,07	62 774 948,00	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	80 067 733,97	101 844 965,04	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	54 797 130,00		
TOTAL DES CHARGES	909 572 249,04	906 418 448,04	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)		3 153 801,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	909 572 249,04	909 572 249,04	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle (1)

RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)		1 769 060,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
valeur comptable des éléments d'actif cédés	141 000,00	2 110 000,00	produits des cessions d'éléments d'actif
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	38 873 508,00	2 665 590,00	quote part des subventions virée au résultat
		123 032,00	reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	39 014 508,00	6 667 682,00	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	32 346 826,00		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE		32 346 826,00	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	70 858 815,00	15 000 000,00	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	36 498 617,00	8 998 617,00	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois		16 104 712,40	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	107 357 432,00	72 450 155,40	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00	34 907 276,60	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	107 357 432,00	107 357 432,00	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE B

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	5 950 827,00	4 170 361,00	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	224 454,00	1 484 412,00	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	1 968 558,00	2 635 391,00	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	178 325,00	32 000,00	Titre 4 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	8 322 164,00	8 322 164,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	8 322 164,00	8 322 164,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	0,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	8 322 164	8 322 164	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE C

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	6 863 093,00	7 153 732,00	Titre 1 : Produits relatifs à l'activité d'enseignement
Titre 2 : Autres charges	2 764 778,00	1 853 530,00	Titre 2 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	9 627 871,00	9 007 262,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	9 627 871,00	9 007 262,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE A

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	0,00	2 280 000,00	Titre 1 : Produits de la DNA et de l'activité de production et de
Titre 2 : Autres charges	274 650,00	0,00	
TOTAL DES CHARGES	274 650,00	2 280 000,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	2 005 350,00		
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	2 280 000,00	2 280 000,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE G

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	4 572 787,00	72 000,00	Titre 1 - Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical			Titre 2 - Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	860 750,00	5 431 537,00	Titre 3 - Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	70 000,00		
TOTAL DES CHARGES	5 503 537,00	5 503 537,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES			TOTAL GENERAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	0,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	5 503 537	5 503 537	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL



EPRD 2022

DAF

Version n°2 du
15/12/2021

Page 29/29

ANNEXE

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

	DM02-2021 = RIA1-2021	EPRD 2022	Prévisionnel 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026
TRAVAUX - LABOS COPERMO	4 608 801					
Total LABOS	4 608 801	0	0	0	0	0
SDI phase 1	3 249 739	8 998 617	54 828 290	53 176 477	103 705 334	100 162 872
SDI phase 2					829 420	841 861
Total SDI	3 249 739	8 998 617	54 828 290	53 176 477	104 534 754	101 004 733
Matériel hôtelier	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Travaux courants	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000
Equipement biomédical courant	6 500 000	6 500 000	6 500 000	6 500 000	6 500 000	6 500 000
Informatique	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000
Projets subventionnés	5 000 000	4 000 000				
Total Investissement courant	28 500 000	27 500 000	23 500 000	23 500 000	23 500 000	23 500 000
Montant total des immobilisations	36 358 540	36 498 617	78 328 290	76 676 477	128 034 754	124 504 733